

PROCES-VERBAL SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION
du jeudi 1er avril 2021
De 17h30 à 19h00

Nombre de membres présents : 19 Quorum : 13
Membres absents excusés :
Membre invité, à titre consultatif : Mme NIVELET (agent-comptable)

PRESENTS :

Mr GASC, Mme DURANTAU, Mme DUPIOL, Mme LUSSAC, Mme DAVOINE, Mr FÉDIEU, Mme GATINEAU, Mme PEREZ, Mr NETO, Mme GARNIER, Mme CARREEL, Mme NIVELET, Mme FARIA, Mme LAVERGNE, Mme NOBILLO, Mme BODIN, Mme PASQUON, Mme BOISSEAU, Mme LURINE, Melle DARRIET.

Président :

Mr GASC, principal du collège

Secrétaire :

Mme LURINE Aurélia, parent d'élève élue PEEP Lacanau Ville Collège

INSTALLATION DE LA SEANCE

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte par Mr GASC à 17h35.

Mr GASC installe les secrétaires de séance et présente Mme NIVELET, agent comptable du lycée Sud Médoc, invitée à participer au CA.

1/ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Mr GASC présente l'ordre du jour et demande le rajout de 2 points :

- Concession de logement

- Convention

On procède donc au vote et l'Ordre du Jour modifié est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

2/ ADOPTION DU PV DU CA N°4 du 4 février 2021 :

Mr GASC demande s'il y a des modifications à apporter au PV transmis du CA n°4.
Pas d'observations ou de remarques, le PV est donc soumis au vote.

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

3/ COMPTE FINANCIER

Madame Dupiol indique que le compte financier est préparé par la gestionnaire du collège de Lacanau et l'agent comptable.

Le budget est présenté de façon sincère et véritable.

Mme DUPIOL présente les principes et contenus du Compte Financier (la réalisation du budget).

Sur l'année 2020, certains budgets n'ont pas été dépensés et de gros écarts sont présents suite à la crise sanitaire du COVID.

Le service Général est excédentaire et le service restauration est déficitaire (des suggestions seront soumises).

Il faudra être vigilant à la consommation causée par les éclairages et les appareils électriques qui restent allumés.

Mme DUPIOL explique qu'il faudrait essayer de faire plus attention au niveau des budgets.

Des dépenses supplémentaires sont constatées au niveau des achats liés au protocole sanitaire.

Mme DUPIOL explique également que le compte financier est commun à l'ordonnateur et au comptable.

C'est une photographie à l'instant présent des finances de l'établissement.

Pour rappel :

AP : activités pédagogiques

ALO : administration et logistique

SRH : service restauration

SBN : Service bourses nationales

VE : Vie de l'élève

a/ Exécution du budget

AP :

BUDGET VOTE EN 2020 : 100 072€

Charges : 24 601,77€

Recettes : 32 237,73€

Résultat : 7 635,96€

Il reste encore des remboursements à percevoir à la suite des différentes annulations de voyages. Certains ne seront pas remboursés à 100% et la différence incombera au budget de l'établissement.

ALO :

BUDGET VOTE EN 2020 : 86 844€

Charges : 92 177,78€

Recettes : 97 837,65€

Résultat : 5 659,87€

VE :

BUDGET VOTE EN 2020 : 105 920€

Charges : 129 558,42€

Recettes : 127 916,78€

Résultat : -1 641,64€

SRH :

BUDGET VOTE EN 2020 : 216 425€

Charges : 150 777,78€

Recettes : 146 950,57€

Résultat : -3 827,21€

SBN :

Année en cours : 2020

TRIMESTRE	NBRE FAMILLE TAUX 1 (35 €)	NBRE FAMILLE TAUX 2 (97 €)	NBRE FAMILLE TAUX 3 (152 €)	TOTAL	VERSEMENT TRIMESTRIEL AUX FAMILLES
JANV / MARS 2020	42	13	15	70	5 011.00 €
AVRIL / JUIN 2020	41	13	14	68	4 825.04 €
SEPT / DEC 2020	30	8	12	50	3 670.00 €

Pour mémoire :

Années 2017, 2018 et 2019

PERIODE	NBRE FAMILLE TAUX 1	NBRE FAMILLE TAUX 2	NBRE FAMILLE TAUX 3	TOTAL	VERSEMENT ANNUEL AUX FAMILLES
Décembre 2019	42	13	15	70	14 346.00 €
Décembre 2018	28	15	15	58	12 984,00 €
Décembre 2017	57	7	8	72	10 219,00 €

b/ Exercice (résultats 2020)

Mme NIVELET prend la parole et explique que l'établissement est parfaitement autonome.

Elle adresse ses remerciements à l'équipe du collège de Lacanau.

Les demandes obligatoires au niveau des établissements sont d'avoir une trésorerie égale à 60 jours de fonctionnement.

A ce jour, le collège de Lacanau est à 107 jours de fonctionnement.

L'établissement ne présente donc pas de difficultés de trésorerie et il est serein dans son fonctionnement.

En revanche, il nous est demandé de revenir à 60 jours de trésorerie.

Mme DUPIOL présente les résultats et le bilan de l'exercice 2020

L'exercice budgétaire 2020 présente un résultat positif de 7 826.98€ et une capacité d'autofinancement (bénéfices dégagés) de 8 825.03€ compte tenu d'un amortissement réel de 998.05€.

Le montant du résultat (calcul mathématique de la différence entre l'ensemble des recettes et des dépenses) est ventilé entre le service général et le service de restauration et d'hébergement, ce qui après affectation conduit aux réserves mobilisables suivantes :

- 64 916.32€ pour le service général
- 56 505.96€ pour le service de restauration et d'hébergement.

Mr GASC fait procéder au vote concernant le compte financier 2020. Celui-ci est adopté à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

Mr GASC fait ensuite procéder au vote concernant l'affectation des résultats.

AFFECTATION DES RESULTATS		Situation après résultat de	Immobilisations sur Fonds Disponibles	Résultat AVANT intégration des résultats	Variations de l'exercice Intégration du résultat de		Situation après affectation des résultats	Comptes de réserves
		2019	2020	2020	en +	en -	2020	
RESERVES DISPONIBLES:				(*)	7 826,98			
Service Général	SG	52 264,08	0,00	52 264,08	0,00		64 916,32	c/ 106.81dispo
SRH	SRH	60 333,17	0,00	60 333,17	12 652,24	3 827,21	56 505,96	c/ 106.87dispo
RESERVES EMPLOYEES:							TOTAL DISPONIBLE 121 422,28	
Dépôts Cautionnement		0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	c/ 106.81dc
Réserves immobilisées		4 192,59	0,00	4 192,59				
Amortissements réels (1 millionnaire pas d'OR)						998,05	3 194,54	c/ 106.81immo
Sorties d'inventaire de biens achetées sur fonds disponibles						0,00		
Stock du Service général	SG	0,00		0,00	0,00	0,00	0,00	c/ 106.81st SG
Stock du SRH (Denrées)	SRH	0,00		0,00			0,00	c/ 106.87st SRH
					12 652,24	4 825,26		
TOTAL GENERAL DES RESERVES		116 789,84	0,00	116 789,84	7 826,98		124 616,82	

Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

PRELEVEMENT SUR FONDS DE RESERVE

Madame Dupiol rappelle qu'il faut garder au moins soixante jours de trésorerie.

Le collège prend à sa charge les réparations de moins de 3 000 €. Au-delà de cette somme, c'est le département qui prend les réparations à sa charge.

Capacité à prélever de l'établissement : 65 000€

Mr GASC explique que l'établissement manque d'un utilitaire de service, pour les déplacements du personnel, l'entretien des espaces verts, aller à la déchetterie, ...

Il faudrait également 1 remorque et une tondeuse autoportée pour l'entretien des espaces verts (entre 2000 à 3000 m2).

Un projet de remplacement des casiers est également à l'étude (une vidéo de présentation est projetée au CA).

Mr GASC fait procéder au vote concernant le prélèvement sur fonds de réserve correspondant à aux projets ci-dessus. Celui-ci est validé à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

4/ CONCESSION DE LOGEMENT

Il s'agit de la convention déjà traitée lors d'un CA précédent.

La personne n'ayant pas pu obtenir de logement à ce jour, il est proposé de voter un prolongement de la concession qui avait été accordée jusqu'au 31 mars 2021 avec un loyer à 470,23€ mensuel, sur la période du 1/04/21 au 30/06/21.

Mr GASC attire l'attention du CA sur l'affectation d'origine de ces logements. Il précise qu'il ne s'agit pas de logements sociaux, de logements privés mais de logements en lien avec une fonction et une obligation de loger. Il rappelle que ce logement avait été accordé pour la période juillet-décembre 2020. Puis un premier prolongement a été accordé pour la période janvier-mars 2021. Finalement, il y a un nouveau prolongement. Monsieur GASC s'inquiète d'une situation exceptionnelle et temporaire qui perdure, et s'interroge sur ce que sera la situation fin juin, à fortiori si un personnel avec obligation de loger devait être nommé. Il précise que le Conseil Départemental devra prendre ses responsabilités en telle situation car si un mouvement de personnels doit s'opérer, le logement est censé être disponible. Concernant le vote, le CA n'émet qu'un avis consultatif.

Mr GASC fait procéder au vote concernant la prolongation de concession de logement. Celui-ci recueille les votes suivants :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	9	0	10

5/ CONVENTION

Convention entre le collège et le lycée Montesquieu pour contrat CUI
C'est le lycée Montesquieu qui est mutualisateur.

Mr GASC fait procéder au vote concernant la convention entre le collège de Lacanau et le lycée Montesquieu. Celle-ci est validée à l'unanimité par :

VOTANTS	POUR	CONTRE	ABSTENTION
19	19	0	0

6/ QUESTIONS DIVERSES

1/Don de Mme BOISSEAU pour le compte de l'APE 33 d'un montant de 52,77€ au profit du FSE, conformément aux statuts de l'association qui vient d'être définitivement clôturée.

2/Stores qui dysfonctionnent dans les salles exposées plein sud

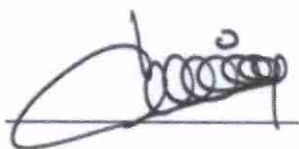
C'est dossier en cours auprès du Conseil départemental. Après de nombreuses relances, un huissier a finalement été mandaté pour la vérification de tous les stores de l'établissement. Nous attendons donc un retour sur ce dossier qui ne devrait pas être réglé avant l'été.

3/Opération potager PEEP Lacanau Ville

Une opération potager a été lancée via un partenariat local avec la jardinerie les Jardins d'Alexandre. Cette opération a rencontré du succès dans le contexte sanitaire actuel. L'association a d'ores et déjà décidé d'organiser à nouveau ce type de partenariat pour permettre de soutenir l'économie locale.

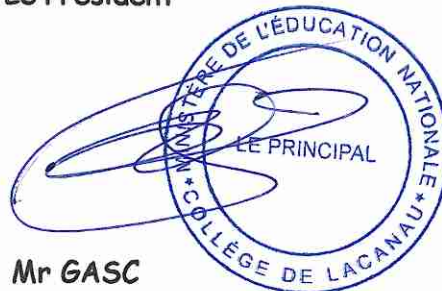
Mr GASC clôt le CA à 19h30.

Le secrétaire



Mme LURINE

Le Président



Mr GASC